



Canton de Bâle-Ville | Direction de la santé | Direction de l'éducation

Canton de Bâle-Campagne | Département de l'économie et de la santé | Département de l'éducation, de la culture et du sport

Canton de Berne | Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale | Direction de l'instruction publique

Canton de Genève | Département de l'action sociale et de la santé | Département de l'instruction publique

Canton de Vaud | Département de la santé et de l'action sociale | Département de la formation et de la jeunesse

**EMBARGO: 27 septembre 2005, 19 h 00**

## Communiqué de presse du 27 septembre 2005

### Médecine hautement spécialisée : la stratégie de mise en réseau de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé est le modèle de l'avenir

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et les directions de la santé et de l'éducation des cantons universitaires de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève et Vaud considèrent que cinq centres de compétences et la stratégie de mise en réseau qui va de pair constituent une solution de loin meilleure que la variante des deux pôles proposée par le canton de Zurich. Celui-ci a en effet fait savoir le 22 septembre qu'il maintenait sa position en faveur d'une concentration de la médecine hautement spécialisée dans deux centres. Ainsi, la Convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM) et la proposition de répartition de la médecine de transplantation élaborée conjointement avec Zurich se heurtent provisoirement à un échec. Les directions de la santé et de l'éducation des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève et Vaud ont affirmé leur position et présenté des options envisageables pour l'avenir lors du forum de discussion qu'elles ont organisé conjointement sur la *médecine hautement spécialisée* le 27 septembre à Berne.

Mardi 27 septembre 2005, les directions de la santé et de l'éducation des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève et Vaud ont fait connaître leur position au sujet de la médecine hautement spécialisée lors d'un forum de discussion. Les cantons participants veulent poursuivre dans la démarche choisie dans ce domaine et aspirent à cinq centres de compétence coopérant entre eux et concentrant leurs efforts sur leurs spécialités respectives. En cela, ils sont en contradiction avec le canton de Zurich, qui souhaite se limiter à deux hôpitaux universitaires seulement.

En juillet de cette année, le gouvernement zurichois annonçait sa décision de ne pas soumettre la CICCM pour ratification au parlement cantonal et informait qu'à l'encontre de tous les résultats des négociations, la seule solution envisageable à ses yeux était la concentration de la médecine hautement spécialisée dans deux centres situés respectivement à Zurich et en Suisse romande. En réponse, le comité directeur de la CDS exprimait lors de sa réunion du 25 août 2005 sa volonté de poursuivre la planification intercantonale de la médecine hautement spécialisée. Il prenait également acte de la position zurichoise et se déclarait prêt à l'examiner. Toutefois, il refusait de se limiter à deux hôpitaux universitaires comme l'exigeait le canton de Zurich et déclarait vouloir poursuivre une stratégie de mise en réseau. Cela étant, il a mandaté les directrices et directeurs de la santé des cantons dotés d'hôpitaux universitaires d'élaborer des propositions de solution en vue de l'assemblée plénière de la CDS du 24 novembre 2005. Suite à la décision prise le 22 septembre 2005 par le gouvernement zurichois de persister dans la concentration de la « médecine hautement spécialisée » dans deux centres, ce mandat est provisoirement caduc.

Canton de Bâle-Ville | **Direction de la santé** | **Direction de l'éducation**

Canton de Bâle-Campagne | **Département de l'économie et de la santé** | **Département de l'éducation, de la culture et du sport**

Canton de Berne | **Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale** | **Direction de l'instruction publique**

Canton de Genève | **Département de l'action sociale et de la santé** | **Département de l'instruction publique**

Canton de Vaud | **Département de la santé et de l'action sociale** | **Département de la formation et de la jeunesse**

Les directions de la santé et de l'éducation des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Genève et Vaud soutiennent la stratégie de mise en réseau poursuivie par la CDS et continuent à la considérer comme la meilleure à tous points de vue. A leur avis, l'exigence du canton de Zurich, à savoir la concentration de la « médecine hautement spécialisée » sur deux pôles, n'a été étayée à ce jour par aucun argument de nature qualitative ou économique. Bien que tous les cantons concernés reconnaissent que Zurich est le principal pôle de médecine hautement spécialisée en Suisse, ils précisent que cela ne signifie en aucun cas que Zurich soit ou sera jamais le seul. Ils ajoutent que la limitation à deux pôles ne permettra pas, sauf accroissement notable des budgets des pôles restants, de préserver la qualité actuelle des soins médicaux en particulier, pas plus que celle de la formation. C'est pourquoi ils considèrent que la démarche choisie dans le domaine de la « médecine hautement spécialisée », qui consiste en cinq centres de compétence coopérant entre eux et concentrant leurs efforts sur leurs spécialités respectives, est la bonne. Ils déclarent que les options envisageables pour l'avenir consistent soit en une nouvelle CICCM élaborée par la CDS et sans droit de veto pour les cantons universitaires, soit en la recherche commune d'une solution entre la CDS, les cantons universitaires et la Confédération.

(env. 4'600 caractères)

#### **Compléments d'information**

Carlo Conti, tél. +41 (0)61 267 95 21

Chef du Département de la santé du canton de Bâle-Campagne

Mario Annoni, tél. +41 (0)31 633 84 50

Chef de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne